

Se soigner



L'ECOLE
DES HAUTES
ETUDES EN
SCIENCES
SOCIALES

Direction des relations internationales
simi@ehess.fr

Quelles démarches pour se faire rembourser des soins ?

Pour les ressortissants de l'Union Européenne + Suisse, Lichtenstein, Islande, et Norvège

Il faut demander la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) auprès de votre organisme de protection sociale de votre pays de résidence. La Carte Européenne d'Assurance Maladie permet un remboursement partiel des frais médicaux.

S'il n'est pas possible d'obtenir la carte avant votre départ, il est possible de s'inscrire à la Sécurité Sociale Française sur présentation du «formulaire S1» qu'il faut retirer auprès de votre organisme de protection sociale.

La CEAM ne garantit pas la gratuité des frais ! Certains resteront à votre charge, et peuvent être élevés, notamment en cas d'hospitalisation, par exemple.

Vous pouvez prendre une assurance complémentaire (mutuelle) qui assurera les frais restants.



Pour les ressortissants non-européens

Il faut s'inscrire à la Sécurité Sociale. Cela s'effectue en ligne. L'inscription est gratuite et obligatoire.

1. Créez votre compte sur le [site Ameli](#) et envoyez les documents nécessaires.
2. Vous recevrez un numéro de sécurité sociale provisoire. N'oubliez pas de télécharger votre attestation !
3. Un numéro de sécurité sociale définitif vous sera envoyé. Connectez-vous alors sur le [site Ameli](#). Ce compte vous permettra d'accéder à tous les services liés à la Sécurité Sociale.
4. Remplissez le formulaire pour obtenir votre carte vitale. Cette carte vous permettra de vous faire rembourser automatiquement. Attention : certains médecins n'acceptent pas la carte vitale. Ils vous donneront une «feuille de soins» qu'il faudra remplir et envoyer à la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).



Qu'est-ce qu'une mutuelle santé ? Est-ce obligatoire ?

La Sécurité sociale ne rembourse pas la totalité des frais médicaux. Certains soins peuvent coûter très cher, et l'assurance complémentaire aide à payer ce que la Sécurité Sociale ne prend pas en charge. Elle est payante et facultative.

Quelques exemples de mutuelle : [LMDE](#), [HEYMES](#) ...

Comment prendre rendez-vous ?

Le site internet [Doctolib](#) permet de trouver un médecin (de toute spécialité) et de prendre rendez-vous avec. Les médecins peuvent indiquer les langues qu'ils parlent, ce qui peut s'avérer pratique si vous préférez vous exprimer dans une autre langue que le français.



Le site internet permet une prise de rendez-vous au cabinet, et propose également une option en ligne.

Il faut se créer un compte pour pouvoir prendre rendez-vous.



Les médecins peuvent appliquer différents tarifs que l'étudiant doit prendre en compte. Un médecin dit conventionné, c'est-à-dire qui a passé une convention avec les organismes de sécurité sociale, applique un tarif fixe (consultation pour un médecin généraliste : 25 euros).

Un médecin non-conventionné exerce alors en dehors du champ de la convention conclue entre sa profession et les caisses d'assurance maladie et fixe librement ses honoraires. Afin d'assurer le remboursement de votre consultation assurez-vous que le médecin est **conventionné secteur 1**.

Où se faire soigner ? Quelques adresses utiles

Service inter-universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé

Le SIUMPPS est un centres de santé dédié aux étudiants. Les équipes y sont pluridisciplinaires : infirmiers, médecins généralistes, psychologues. Il est par exemple possible d'y faire des examens, se faire vacciner, ou encore obtenir un certificat médical.

Paris

[Centre des Saints-Pères - Paris](#)

[Descartes](#)

45 rue des Saints-Pères, 75006 Paris
+33 1 42 86 38 74

Marseille

SIUMPPS Saint Charles

3 place Victor Hugo - Case 34 - Bât 5 -
Bloc C - 5eme étage, 13003 Marseille
+33 4 13 55 00 07

Accompagnement psychologique

Bureau d'aide psychologique universitaire

Le Bureau d'aide psychologique universitaire (BAPU) est un centre de consultation composé de psychanalystes pour les étudiants affiliés à un régime d'assurance-maladie qui souhaitent une aide psychologique.

- Paris

BAPU Pascal
30 rue Pascal, 75005 Paris
+33 1 43 31 31 32
bapu.pascal@fsef.net

Antenne BAPU - Cité internationale
Anglais possible

17 boulevard Jourdan, 75014 Paris
+33 1 44 16 65 62
relais.social@ciup.fr

- Marseille

[BAPU Marseille](#)
93 boulevard Camille Flammarion - 4e étage
13004 Marseille
+33 4 91 50 01 13



Nightline Paris

[Nightline Paris](#) est un service d'écoute, de soutien et d'information géré par des étudiants parisiens. Confidentiel, anonyme, sans-jugement et non-directif. Possibilité d'échanger en anglais.

Santé sexuelle, prévention et lutte contre le harcèlement sexuel

Planning familial

Consultations gratuites autour de la santé sexuelle (contraception, suivi gynécologique, IST/VIH...). A Paris et à Marseille.

Centre de dépistage anonyme et gratuit

Dépistage des maladies sexuellement transmissibles. A Paris et à Marseille.

Cellule de veille et lutte contre le harcèlement sexuel

A pour mission d'écouter, d'informer et d'orienter les agents et étudiants se sentant victimes de harcèlement sexuel à l'EHESS.

Numéros d'urgence

18: Pompiers (accidents)
17: Police
15 : SAMU (aide médicale d'urgence)

112: Numéro commun

114 : appel d'urgence pour les sourds et malentendants

Des questions ? Contactez Marianne FEYEUX, à la Direction des relations internationales de l'EHESS, à : simi@ehess.fr